

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



## Déclaration de Maladie

N° M21- 072402

Maladie  Dentaire  Optique 93540  Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : HS13

Société : Retraite (RAM)

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

KHAOUDI Bouchaib.

Date de naissance :

12.05.1960

Adresse :

240 Bel Al Jourane Salmia II

Tél. :

0674370077 Total des frais engagés : 1000.145 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Riad El Bernoussi - Casablanca  
Lot 4, Appart. 101  
Dr. Hajar AMRAINE  
Médecine Générale

Date de consultation : 23/11/2021

Nom et prénom du malade : KH. Bouchaib

Age : 62 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Sév. en lente - Abd. de

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Bouchaib

Autorisation CNPD N° : AA-215 / 2019



Le : 23/11/21

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23.11.21	9	1000DH		

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>PHARMACIE FADILA-CASABLANCA</b> <b>M. FILALI GUENNOUN Ibtissam</b> 226, Boulevard Al Joulane Salmia Casablanca Tél.: 05 22 38 01 47 ICE : 002115854000092	23/11/21	1119,40

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

# Docteur Hajar AMRAINE

Diplomée de la Faculté de Médecine de Casablanca

Médecin à la Polyclinique C.N.S.S

Médecine Générale

Urgentologie - Diabétologie - HTA

Echographie

E.C.G

# الدكتورة هجر عمرين

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

طبيبة بمصحة الضمان الاجتماعي درب غلف

الطب العام

أمراض النساء - الرجال - الاطفال

طب المستعجلات

السكري - الضغط الدموي

الفحص بالصدى

التخطيط الكهربائي للقلب

Casablanca, le 23.11.21

65

Bois Saïb Khader Dr

30,00 x 2 = 60,00 Dhs

180,00 Dhs

LOT 210384  
EXP 12/2023  
PPV 30.00DH

180,00 Dhs

LOT 210384  
EXP 12/2023  
PPV 30.00DH

122,70 3 Doflor

439,00 x 2 = 878,00 Dhs

70 Apidra

Sarofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1.  
Ain sebaâ Casablanca  
Apidra 100U/ml, inj 55 sty  
P.P.V : 439,00 DH

118001 081639 118001 081639

29,10

29,10 x 2 = 58,20 100 Dhs  
70 Nono 2 118

29,10

الطابق السفلي، أناسي، سيدى مومن، الدار البيضاء، الهاتف: 05 22 76 89 16

Riad El Bernoussi 1, GH5, Imm.4, Appt.3, RC, Anassi, Sidi Moumen, Casablanca, Tél: 05 22 76 89 16

رياض البرنوصي

f, 30<sup>150</sup> I-adi

1149140 'P-3'

**Dr. Hajar AMRAINE**  
Médecine Générale  
Riad El Bernoussi 1, GHS,  
Lot. 4, Apt. 3 - Casabianca

IMODIUM 2MG GELULE  
20 Gél  
P.P.V : 30DH50  
LOT : 21E009  
P.R. : 08 2026

**PHARMACIE FADILA-CASABLANCA**  
Mme FILALI GUENNON Ibtissam  
226, Boulevard Al Joulane  
Salmia 2 - Casablanca  
Tél.: 05 22 38 01 47  
ICE : 002115854000092  
I.N.P.E : 092004506